

DEL-2020-155

L'An deux mille vingt, le dix-huit novembre, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/11/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

En visioconférence :

Mme BOUCHET.
MM. COUTIER, GILLET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. BOISIER, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale.
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR (en visio),
MM. CHALLEAT, GAL (en visio), LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Représenté par mandat : 0

Objet : FOURNITURE, INSTALLATION, PARAMETRAGES, HEBERGEMENT, MISE EN SERVICE, RECUPERATION DE DONNEES ET HISTORIQUES, FORMATIONS, ASSISTANCE TELEPHONIQUE ET MAINTENANCES DE TROIS SOLUTIONS LOGICIELLES - MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

Exposé du Président,

Le SYANE connaît depuis plusieurs années une croissance continue, tant en termes de compétences que de moyens humains.

Dans l'exercice de ses missions très diverses, il compte de nombreux partenaires institutionnels (communes et intercommunalités, départements, syndicats locaux de distribution d'électricité, syndicats d'énergie d'autres départements...) avec lesquels il entretient des relations financières qui peuvent s'avérer complexes.

Il conventionne avec des opérateurs (en particulier ENEDIS) et reçoit des subventions de la part des ministères et d'autres organismes publics intervenant dans le domaine des énergies.

Ces relations génèrent des flux financiers, retracés dans la solution de gestion comptable et financière, qui réclament une grande finesse d'analyse et de restitution, notamment par la production de listes de mandats ou titres (une même opération pouvant concerner plusieurs compétences, plusieurs niveaux de participation, être justifiée auprès de plusieurs partenaires avec des critères différents sans lien les uns avec les autres).

L'exercice des missions du Syndicat l'amène également à conclure de nombreux contrats chaque année, avec des degrés de complexité variables et des procédures/formes diverses : lettres de commande sans mises en concurrence (règle des trois devis) jusqu'aux procédures formalisées ; marchés uniques, accords-cadres à bons de commande ou avec remises en concurrence (avec marchés subséquents) ; marchés globaux de performance, marchés de conception-réalisation, DSP...

Pour la réalisation de ces missions, le Syndicat compte à ce jour environ 90 agents, avec des profils et des contrats variés (fonctionnaires et agents territoriaux avec statut public - titulaires, stagiaires, non titulaires, détachés - et/ou privé) ainsi que des élus percevant des indemnités.

Dans ce contexte d'évolutions constantes, il est nécessaire que son organisation informatique évolue et se renforce, les solutions logicielles actuellement utilisées pour la gestion comptable et financière, la gestion financière des marchés publics et la gestion des ressources humaines et de la paie n'étant plus dimensionnées par rapport à la multiplication des volumes de données à exploiter et à gérer, et la complexification des process internes.

En conséquence, le Syndicat a décidé de lancer une consultation pour la fourniture de trois solutions logicielles :

- Lot 1 - Logiciel de gestion comptable et financière
- Lot 2 - Logiciel de gestion financière des marchés publics
- Lot 3 - Logiciel de gestion des ressources humaines et de la paie

La consultation a été lancée en procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 à R.2123-4 du Code de la commande publique, et donnera lieu à la conclusion de trois marchés de fournitures et services, mono-attributaire par lot, composés :

- d'une partie à prix forfaitaires, pour les prestations de base (déploiement de la solution, formations, hébergement, maintenances), sur la base des prix définis au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'une partie à bons de commande, pour la réalisation de prestations supplémentaires (développements spécifiques). Ces prestations supplémentaires seront déclenchées par le SYANE, et feront l'objet de demandes de chiffrage au titulaire, sur la base des prix unitaires définis au Bordereau des Prix Unitaires.

Pour chacun des lots, le montant maximum du marché global (partie à prix forfaitaires pour les prestations de base et partie à bons de commande pour les prestations supplémentaires) ne pourra pas dépasser :

- Lot 1 : 150.000 € H.T.
- Lot 2 : 128.000 € H.T.
- Lot 3 : 150.000 € H.T.

Le montant maximum des commandes sera déterminé après avoir déduit du montant ci-dessus le montant des prestations de base, calculé sur la durée globale du marché.

Au cas où le lot 1 combinerait plusieurs solutions techniques, le montant global du marché du lot 1 sera porté à :

- 278.000 € H.T. : si la solution logicielle proposée par le candidat combine la gestion comptable et financière (lot 1) + la gestion financière de la commande publique (lot 2)
- 300.000 € H.T. : si la solution logicielle proposée par le candidat combine la gestion comptable et financière (lot 1) + la gestion des ressources humaines et de la paie (lot 3) ;
- 428.000 euros H.T. : si la solution logicielle proposée par le candidat combine la gestion comptable et financière (lot 1) + la gestion financière de la commande publique (lot 2) + la gestion des ressources humaines et de la paie (lot 3).

Chaque marché sera conclu pour une durée de 4 ans, à compter de la fin de la période de garantie.

La date limite de remise des plis était fixée au 21 septembre 2020.

5 offres ont été reçues :

N°	Candidat	Lot(s) soumissionné(s)
1	GESPROJET	2
2	3P	2
3	BERGER LEVRAULT	1 à 3
4	SOLUTIONS RH	3
5	CIRIL	1 à 3

Les 5 candidats ont été auditionnés les jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2020. Cette audition a permis à chaque candidat de présenter les solutions logicielles, et au SYANE de poser des questions sur les offres et les solutions.

L'analyse des offres est encore en cours, mais afin de permettre un déploiement des solutions dans les plannings prédéfinis, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés, conformément au classement qui sera établi par le Président, représentant du pouvoir adjudicateur.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution du marché à conclure avec chacun des titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à signer les marchés à intervenir,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité des marchés

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.



Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20201118-DEL-2020-155-DE
Date de télétransmission : 02/12/2020
Date de réception préfecture : 02/12/2020